



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Le Bureau électoral*

### **Election à la Syndicature**

Scrutin prévu le 23 août 2020 (1<sup>er</sup> tour)

LEGISLATURE 2016-2021

### **Proclamation de l'élection tacite**

Le bureau électoral de la Commune de Belmont-sur-Lausanne :

- vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2020 ;
- vu l'arrêté de convocation de la Préfecture du District de Lavaux-Oron du 29 avril 2020 ;
- vu que, conformément à l'alinéa 1 des Conditions générales de l'arrêté de convocation susmentionné, seuls les membres de la Municipalité peuvent être candidats et éligibles;

#### **constate :**

- qu'une seule liste « AGIR AVEC ET POUR MA COMMUNE », comprenant une seule candidate, a été déposée dans les délais légaux (27 juillet 2020 à 12h00);
- que la liste est conforme;

#### **proclame que :**

Mme Nathalie GREINER, née en 1967, originaire de Genève et de Bottens (VD), domiciliée à 1092 Belmont;

**est élue tacitement Syndique pour la fin de la législature 2016-2021.**

Au vu de ce qui précède, et conformément à la Loi sur les communes, le Président soussigné a procédé, ce jour, à l'assermentation de Mme Greiner qui prend sa fonction avec effet immédiat.

**L'élection prévue le 23 août 2020 est annulée.**

Le Président  
Christian Marrel

Le Secrétaire  
Didier Bérard

Le Bureau électoral

Cet procès-verbal doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon ses instructions

Belmont-sur-Lausanne, le 27 juillet 2020 – 12h15